

ANNEXES de l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création du certificat de spécialisation « canoë-kayak et disciplines associées en mer » associé au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » et au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » publié au J.O.R.F. du 18/7/2008 p. 11503

Annexe I

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

Les éléments descriptifs du référentiel professionnel pour la création d'un certificat de spécialisation « mer » sont précisés dans les arrêtés portant création de la mention « canoë-kayak et disciplines associées eau calme » et la mention « canoë-kayak et disciplines associées eau vive », du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

I) Descriptif du métier

L'appellation est « guide de canoë-kayak et disciplines associées en mer ».

Le titulaire du certificat de spécialisation « canoë-kayak et disciplines associées en mer » associé à la mention « canoë-kayak et disciplines associées eau calme » et à la mention « canoë-kayak et disciplines associées eau vive », de la spécialité « perfectionnement sportif » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport peut être employé par différentes structures :

- association sportive,
- association de jeunesse et d'éducation populaire,
- accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs,
- organismes de vacances,
- structures d'animations périscolaires,
- écoles municipales des sports,
- collectivités locales et territoriales,
- comité central d'entreprise,
- structures privées de loisirs,
- bases nautiques,
- établissements publics de formation,
- centres régionaux et nationaux de formation canoë kayak,
- centre labellisés d'entraînement ou pôles.

II) Fiche descriptive d'activités complémentaires

Le guide de canoë-kayak et disciplines associées en mer, dans le cadre de randonnées, d'expéditions, d'entraînements et de compétitions en mer par vent supérieur à force 4 Beaufort sur le lieu de pratique, peut :

- concevoir des programmes pédagogiques spécifiques de perfectionnement dans les trois domaines : technique, sécurité, environnement ;
- mettre en œuvre ces programmes pédagogiques spécifiques ;
- organiser la reconnaissance de nouveaux sites de pratiques ;

- développer de nouveaux programmes de navigations ;
- conduire des actions de formation de cadres.

Le guide de canoë-kayak et disciplines associées en mer intervient principalement dans les milieux précités. A ce titre, il est amené à accueillir différents types de publics. Il exerce son activité en toute autonomie et en toute sécurité. Il intervient dans les domaines de la pratique du canoë-kayak et des disciplines associées en mer, dans le domaine de la découverte, de l'enseignement et du perfectionnement sportif et des activités en situation dite engagée ou dans des zones de navigation difficiles. Il peut organiser la reconnaissance et de la valorisation de nouveaux sites de pratiques, en vue de concevoir des nouveaux programmes pédagogiques dans les domaines de la technique, de la sécurité, et de l'environnement.

Annexe II

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

- UC 1 : être capable d'organiser la sécurité préventive d'un groupe

OI 1.1: EC de maîtriser la zone de navigation

OI 1.1.1 EC d'utiliser les techniques de positionnement et d'orientation

OI 1.1.2 EC d'analyser la météo

OI 1.1.3 EC de définir une stratégie de route en fonction des différents paramètres du milieu marin

OI 1.2: EC de choisir le projet de navigation en fonction des conditions de navigation et des différents niveaux du public

OI 1.2.1 EC de choisir une zone de navigation propice

OI 1.2.2 EC d'identifier l'itinéraire, les sites de repli, de bivouac

OI 1.2.3 EC d'évaluer le niveau des pratiquants

OI 1.1.4 EC de réguler le programme au cours de la navigation en fonction de l'évolution du système environnemental

OI 1.3 : EC de préparer la logistique spécifique au projet de navigation

OI 1.3.1 EC de préparer le matériel de navigation spécifique

OI 1.3.2 EC de préparer le matériel de sécurité spécifique

OI 1.3.3 EC de prévoir l'alimentation et l'hydratation

OI 1.4 : EC de prévoir le mode d'organisation de la sécurité collective

OI 1.4.1 EC d'organiser le mode de communication externe et interne du groupe

OI 1.4.2 EC d'organiser le mode de déplacement du groupe

OI 1.4.3 EC de réaliser un briefing

- UC 2 : être capable d'organiser la sécurité active d'un groupe**OI 2.1 : EC de mettre en œuvre les techniques de sécurité spécifiques**

OI 2.1.1 EC de mettre en œuvre les techniques de sécurité individuelle

OI 2.1.2 EC d'organiser le remorquage d'un pratiquant en difficulté

OI 2.1.3 EC d'organiser le sauvetage d'un pratiquant tombé à l'eau

OI 2.2 : EC de coordonner les actions simultanées du groupe pour maintenir la sécurité collective

OI 2.2.1 EC d'organiser le dispositif de sécurité collectif lors d'une navigation dans un passage engagé

OI 2.2.2 EC de donner les consignes à chaque membre du groupe pour leur participation active et passive à un sauvetage

OI 2.2.3 EC de donner les consignes de sécurité à la personne secourue

OI 2.3 : EC de gérer une situation d'accident survenue au cours de la navigation

OI 2.3.1 EC de donner les premiers soins utiles et de gérer la surveillance de la victime

OI 2.3.2 EC d'alerter efficacement les secours

OI 2.3.3 EC de gérer le groupe en attendant l'arrivée des secours

- UC 3 : être capable de naviguer avec aisance**OI 3.1 : EC de naviguer dans toute embarcation spécifique mer mono place et en équipage**

OI 3.1.1 EC de réaliser les tests techniques de niveau Pagaie bleue mer dans toutes les embarcations

OI 3.1.2 EC de réaliser les tests techniques de Pagaie rouge randonnée mer, pirogue, wave ski, marathon dans deux embarcations

OI 3.1.3 EC de réaliser les tests techniques de Pagaie noire randonnée mer, pirogue, wave ski, marathon dans une embarcation

OI 3.2 : EC de naviguer à toutes les allures par rapport au vent et à la mer

OI 3.2.1 EC de naviguer à toutes les allures par rapport au vent

OI 3.2.2 EC de naviguer à toutes les allures par rapport aux vagues

OI 3.3 : EC de naviguer en situation engagée dans des zones difficiles

OI 3.3.1 EC de naviguer dans des passages engagés

OI 3.3.2 EC de naviguer en pleine mer

OI 3.3.3 EC de naviguer dans des vagues déferlantes d'un mètre

- UC 4 : être capable de concevoir des programmes d'activités en lien avec les caractéristiques environnementales d'un nouveau site de pratique**OI 4.1 : EC d'analyser un nouveau site de pratique**

OI 4.1.1 EC d'observer les caractéristiques des facteurs physiques de l'environnement

OI 4.1.2 EC d'observer les caractéristiques de la faune et de la flore

OI 4.1.3 EC d'analyser leurs interactions sur le site

OI 4.3 : EC de créer des programmes pédagogiques de navigation en lien avec les sites

OI 4.3.1 EC de concevoir des programmes pédagogiques en matière de technique

OI 4.3.2 EC de concevoir des programmes pédagogiques en matière de sécurité

OI 4.3.3 EC de concevoir des programmes pédagogiques en matière d'environnement